

PRIORITÉS DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE ALLEMANDE À PARTIR DE 2018

Ref: CC/CP (18)01

À compter du 1er janvier 2018, l'Allemagne assurera pendant deux années la présidence de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR). La fonction de président sera assurée par

M. Achim Wehrmann

Directeur du Sous-département Navigation au sein du ministère fédéral allemand des transports et de l'infrastructure numérique (BMVI) et chef de la délégation allemande auprès de la CCNR.

M. Wehrmann assurera la fonction de président de la CCNR jusqu'au 31 décembre 2019. Durant cette même période, la vice-présidence de la CCNR sera assurée par la Belgique et la fonction de vice-président a été confiée à

M. Christophe Lechat

Directeur-adjoint, direction des pays limitrophes, Ministère des affaires étrangères et chef de la délégation belge auprès de la CCNR.

Les orientations de la nouvelle présidence ont été présentées lors de la dernière session plénière de la CCNR en décembre 2017. Elles s'articulent autour de cinq thématiques :

150ème ANNIVERSAIRE DE L'ACTE DE MANNHEIM

Le 150ème anniversaire de la signature de l'Acte de Mannheim sera célébré le 17 octobre 2018. Compte tenu des évolutions juridiques, politiques et institutionnelles intervenues au cours des dernières années, ce jubilé sera l'occasion d'un débat critique et constructif sur la pertinence actuelle et le potentiel de développement futur de l'Acte de Mannheim et de la CCNR dans son ensemble. Un congrès du jubilé organisé à Mannheim en octobre 2018 constituera le cadre approprié pour un examen approfondi de ces questions.

COOPÉRATION CCNR-UE

La coopération avec l'UE, axée sur les résultats, sera encore développée sur la base de l'accord administratif existant. Ces efforts viseront à poursuivre le développement de la coopération et à établir des modalités contractuelles adéquates pour les relations de travail avec la Commission européenne. Les activités du CESNI (Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure), créé en 2015, seront renforcées et un financement stable et adéquat du CESNI sera assuré à long terme.

RÉGLEMENTATION AXÉE SUR LA PRATIQUE ET OUVERTE À L'INNOVATION

La CCNR a démontré par le passé son rôle initiateur pour les évolutions de la réglementation concernant les nouvelles technologies. À cet égard, il convient que la CCNR conserve son rôle de précurseur, notamment en abordant les questions liées à la numérisation, aux conclusions de l'évaluation de l'AIS, aux projets SIF en cours, à l'automatisation continue des opérations à bord et au développement de systèmes de propulsion et de carburants alternatifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec l'adoption de sa « Vision 2018 » en 2013, la CCNR s'est fixé des objectifs ambitieux pour le développement durable de la navigation intérieure sur les plans écologique, social et économique. Les nuisances sonores, le climat et les émissions polluantes faisant de plus en plus l'objet de débats publics, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour consolider auprès de l'opinion publique la perception du transport fluvial comme étant un mode de transport respectueux de l'environnement. Avec l'ensemble de ses partenaires, la CCNR fera le point sur les activités liées à la « Vision 2018 » afin de prendre ensuite des décisions concernant l'adaptation de ces objectifs en tenant compte des orientations stratégiques.

VOIE D'EAU ET INFRASTRUCTURE

Plusieurs initiatives de l'UE portent sur le thème de l'infrastructure (Good Navigation Status, RTE-T corridors de transport). D'une part, il convient de conjuguer les efforts dans ce domaine afin de garantir que, à l'avenir aussi, les conditions d'utilisation du Rhin soient déterminées de manière autonome et à un niveau élevé. D'autre part, l'importance du transport fluvial dans le corridor Rhin-Alpes, l'axe de transport le plus performant et le plus innovant d'Europe, peut être encore renforcée grâce à la capacité disponible. Dans ce domaine en particulier, la CCNR pourrait prendre des initiatives destinées à renforcer les liens entre les acteurs du secteur portuaire, les chargeurs et les autres parties prenantes.

Ces différentes orientations trouveront leur mise en œuvre concrète dans les programmes de travail assignés aux différents comités de la CCNR et dans les actions développées par son Secrétariat au cours des deux prochaines années.



À PROPOS D'ACHIM WEHRMANN

M. Achim Wehrmann a exercé de mars 1996 à décembre 2000 la fonction d'assistant de recherche au Bundestag pour Mme Annette Faße, membre du Bundestag, porte-parole adjointe du groupe parlementaire SPD pour la politique des transports. Depuis janvier 2001, il a occupé diverses fonctions au sein du Ministère fédéral allemand du transport et de l'infrastructure numérique, notamment en qualité de conseiller personnel de Mme Angelika Mertens, Secrétaire d'État parlementaire, jusqu'en juillet 2003. En août 2003, M. Wehrmann a été nommé Directeur-adjoint du Département de la politique maritime, de l'économie maritime et des ports maritimes. En septembre 2004, il a pris la direction de ce département. En janvier 2007, il a été nommé Chef du département de la politique nationale des transports maritimes et fluviaux, de la gestion portuaire. Depuis octobre 2008, M. Wehrmann dirige la division transport maritime du BMVI.

À PROPOS DE LA CCNR

La Commission centrale est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour la navigation du Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la Commission centrale concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin
2, place de la République
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 52 20 10
Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org
www.ccr-zkr.org